

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 1er octobre 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Secrétaire de séance : M. Régis MEYER

Conseillers en fonction : 18
Date de convocation : 26 septembre 2024

Conseillers présents : 10
Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8
Membres absents excusés : Mmes et MM. Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Gaël GREULICH, Françoise KOELL, Didier MEYER, Carole PEYNET, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER.

Procurations : 2
Membres absents ayant donné procuration :
M. Gaël GREULICH à Mme Corinne WEBER,
M. Thierry STOEFFLER à M. Jean-Michel CHALON.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20240803**Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 01/10/2024**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés :**

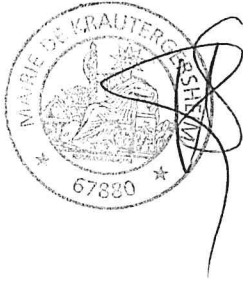
- devis ÉS – Maîtrise d'œuvre pour l'éclairage public pour un montant H.T. de 6 350,40 €
- devis GEPAC PATZER FRANCE – Fournitures horticoles pour un montant H.T. de 315,42 €
- devis ECLATEC – Drivers pour lampadaires pour un montant H.T. de 900,00 €
- devis ECLATEC – Drivers pour lampadaires pour un montant H.T. de 365,00 €
- devis CLÉVIA – Intervention à l'Espace Loisirs pour un montant H.T. de 709,75 €
- devis SE VOGEL Gérard SAS – Granulés de bois pour l'école pour un montant H.T. de 2 590,91 €
- devis TG Services – Mise à disposition d'une balayeuse pour un montant H.T. de 1 248,00 €

• **Indemnisation de sinistres :**

- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre route d'Obernai d'un montant de 108,64 €.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 03 octobre 2024

Le Maire, René HOELT



La Secrétaire de séance, Régis MEYER

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>